



**Communiqué de presse**

Lundi 22 mai 2023

## **La Ville de Paris dément formellement les accusations mensongères et diffamatoires formulées à l'encontre des services funéraires du cimetière de Pantin**

**La Ville de Paris prend connaissance ce jour d'une vidéo à caractère mensonger et diffamatoire, diffusée sur les réseaux sociaux d'un élu de la majorité du Conseil Régional d'Île-de-France. La Ville de Paris condamne avec la plus grande fermeté cette instrumentalisation indigne du travail du Service des cimetières parisiens et de ses agents. Les familles savent qu'elles peuvent compter sur l'engagement plein et entier de la Ville pour assurer un accueil digne et respectueux de la mémoire des défunts.**

Dans cette vidéo, la parole est donnée à un agent, qui est suspendu depuis juillet 2022 dans le cadre d'une enquête administrative de l'Inspection générale de la Ville de Paris, saisie le 13 juillet 2022 de « comportements vexatoires dénoncés au sein des services funéraires de la Ville ». L'Inspection a relevé de graves manquements professionnels qui ont conduit la Ville à saisir la commission de discipline.

La Ville de Paris rappelle que les exhumations sont règlementées et font l'objet de contrôles systématiques par des agents assermentés. Elles sont soumises à autorisation, respectent scrupuleusement la réglementation applicable et la durée des concessions et se pratiquent dans le strict respect des dépouilles et des convictions des familles. Depuis 2019, il y a eu en moyenne 1190 exhumations par an dans le cimetière de Pantin, qui compte 145.000 concessions. Dès lors les chiffres avancés sont mensongers, manipulateurs et indignes.

Tout ce qui est dit dans cette vidéo est mensonger. Comme dans tous les grands cimetières si l'utilisation des pelles mécaniques permet d'enlever la terre de surface, les exhumations sont systématiquement effectuées à la main. Ce travail minutieux est réalisé dans le plus grand respect et la plus grande attention dus aux dépouilles.

Concernant les défunts de confession israélite, la Ville de Paris rappelle que toutes les exhumations administratives sont réalisées en accord avec la famille et en lien très étroit avec le Consistoire de Paris.

Enfin, s'agissant des accusations de vols d'effets personnels des défunts, la Ville les dément catégoriquement, elle n'a connaissance d'aucune plainte ou de signalement de ce type. Elle ne manquerait pas de saisir la justice et de sanctionner avec la plus grande fermeté les agents mis en cause si la responsabilité de ceux-ci était engagée.

Face à la gravité de ces accusations mensongères et sans fondement, la Ville de Paris a décidé de saisir l'autorité judiciaire. Elle réaffirme son engagement aux familles parisiennes pour leur offrir des lieux de recueillement dignes.

**Contacts presse :**

**Ville de Paris :** Stéphane Vincent – 01 42 76 49 61 – [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)